

Smash

Le Bulletin de l'activité Volley-ball du Comité de Paris.



www.fsgt75.org

SAISON 2019-2020



Le guide de la saison

SOMMAIRE :

EN PREAMBULE.....	2
AVANT LE 1ER MATCH.....	3
FAIRE SA LICENCE.....	4
PREPARER SON MATCH	5
ENREGISTREMENT DES SCORES.....	7
LES PENALITES ET SANCTIONS.....	8
REPORT DE MATCH.....	9
LE REGLEMENT.....	10
ARBITRAGE ET FORMATION.....	10
PARTICIPER A LA VIE DU VOLLEY FSGT.....	12

**Fédération Sportive et Gymnique du Travail
COMITE DE PARIS**

**35 avenue de Flandres 75019 Paris
01 40 35 18 49 – volley@fsgt75.org**

EN PREAMBULE

Le début de saison est un moment délicat pour les clubs qui font face à un certain nombre de démarches administratives

L'objet de ce bulletin de début de saison est de faciliter le démarrage de votre saison. Après une **lecture attentive**, pensez à transmettre les informations à vos joueurs et co-équipiers.

Veillez consulter le site du volley FSGT à Paris : www.volley.fsgt75.org et à le mettre dès à présent dans vos favoris... Vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin.

Si il vous reste des interrogations, vos interlocuteurs en ce début de saison sont :

- Pour les **questions financières et la prise des licences** : le secrétariat joignable par mail à finances@fsgt75.org.
- Pour la **gestion quotidienne des championnats** : la commission départementale constituée de membres de clubs élus. Joignable par mail à volley@fsgt75.org.
- Pour toute question concernant les championnat féminin de volley-ball : contactez le comité 93 FSGT en charge de la gestion de la saison 2019/2020 : volley@fsgt93.fr ou 01 48 31 12 59.
- Pour **toute autre question** : Pablo TRUPTIN, relais de la commission volley-ball au comité de Paris. Joignable par téléphone au 01 40 35 18 49 ou par mail à volley@fsgt75.org.

BONNE RENTREE SPORTIVE A TOUTES ET A TOUS

La commission Volley-ball

AVANT LE 1ER MATCH

Avant de commencer la compétition, vérifiez bien ces points :

- Affiliation

Affilier votre association à la FSGT pour entrer dans le mouvement sportif français (dossier à retirer auprès de votre comité départemental), assurance responsabilité civile du club incluse.

- Engagement dans les compétitions

Remplir lisiblement le dossier d'engagement Volley et le retourner au comité de Paris accompagné du règlement financier correspondant (dossier téléchargeable depuis le site volley-ball).

- La licence

Chaque joueur, dirigeant, arbitre, délégué, etc. participant aux compétitions doit être titulaire de la licence omnisports FSGT et d'une assurance individuelle en responsabilité civile. Les clubs devront faire leur demande de licences par internet (il existe des bornes informatiques dans les comités). Pour cela, un code d'identification et un mot de passe seront remis à chaque association après l'enregistrement de l'affiliation. Après avoir saisi les licences en ligne et envoyé le règlement financier au comité, le club recevra ses licences par la Poste ou pourra venir les retirer au comité. Pour la procédure détaillée voir ci-après.

- Le certificat de non contre-indication à la pratique sportive

Il doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition du volley-ball. Il est délivré par un médecin et est obligatoire pour tous les licenciés. Ce certificat doit être conservé par le Président du club. Toutes les infos concernant le certificat médical sur <https://www.fsgt.org/federal/certificatmedical>.

- Assurance

Le club a obligation d'informer ses adhérents sur leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés du fait de leur pratique sportive.

- Autorisation

Un adhérent a la possibilité de pratiquer toutes les activités organisées par la FSGT avec sa licence. Dans le cas où une activité n'est pas organisée dans son club, il a la possibilité d'aller la pratiquer dans un autre club en se procurant un carton « autorisation » auprès de son comité. Un adhérent ne peut pas être autorisé à jouer pour un autre club si la pratique recherchée existe dans son club. L'autorisation s'obtient auprès de son comité d'affiliation, sur présentation de sa licence à jour pour la saison en cours.

- Mutation

Un joueur peut changer de club une fois dans la saison. Pour cela, il doit retirer un carton de mutation auprès de volley@fsgt75.org et l'expédier en lettre recommandée avec AR dûment rempli au club quitté. Ce dernier aura 10 jours pour faire valoir ses droits, passé ce délai la mutation est réputée acceptée.

FAIRE SA LICENCE

- Pour commander sa licence en ligne, rendez-vous sur votre site : www.volley.fsgt75.org rubrique « saisie des licences ».
- Vous devez ensuite saisir les identifiants envoyés par mail aux responsables après l'affiliation du club (vérifiez vos « spams »).
- Si votre équipe évoluait déjà en championnat la saison passée, vous pouvez renouveler les licences existantes et créer des licences pour vos nouveaux coéquipiers.
- Si vous êtes un nouveau club, vous devez créer toutes les licences.
- Dans tous les cas, pour créer une licence : vous aurez besoin du nom, du prénom, date de naissance, tél, email, ainsi que l'adresse postale de la personne.
- Cliquez sur « aide en ligne » pour la procédure détaillée.
- Si lors de la création d'une nouvelle licence vous rencontrez un message d'erreur, c'est que la personne a déjà eu une licence dans un club FSGT. Pour l'intégrer dans votre effectif, il faudra procéder auprès du comité d'affiliation de son ancien club à une mutation. Sur simple demande le Comité concerné vous adressera par mail un formulaire de mutation.
- Une fois que vous aurez fini de remplir le lot : cliquez sur le bouton Envoyer. Une feuille financière récapitulative apparaît, elle vous indique le montant à régler par lot. A réception du règlement, votre comité d'affiliation valide le lot de licences qui passent alors de l'état « envoyé » à celui de « validé ». Si c'est un chèque ce dernier peut être encaissé à une date que vous vous voudrez bien préciser.
- **ATTENTION :**
Seule une licence omnisport "validée" permet au joueur de participer à une rencontre officielle. Tout joueur figurant sur la feuille de match dont la licence n'aura pas été validée entraînera la perte de la rencontre par pénalité. De plus, valable, une licence doit être présentée conforme à l'équipe rencontrée : photo & signature du joueur, le rabat transparent rabattu sur le recto

La commission volley-ball procédera au contrôle des feuilles de match dès la 1ère journée de championnat.

Assurez-vous que vous êtes à jour de vos règlements et cautions.

SE CONTACTER - Annuaire en ligne

Sur le site du VOLLEY FSGT se trouve l'ensemble des coordonnées (mail et téléphone) des responsables d'équipe ainsi que les calendriers détaillés.

A partir de votre **Accès réservé** (login spécifique donné aux responsables d'équipe) sur ce même site, vous pouvez mettre à jour à tout moment votre annuaire en ligne: changer le nom des correspondants, adresse mail et numéro de téléphone. Pensez à maintenir à jour vos coordonnées pour rester joignable pour les autres équipes de votre groupe.

L'intégrité de l'annuaire en ligne doit être préservé, il est strictement interdit d'utiliser cet annuaire à des fins commerciales conformément à la législation en vigueur.

les équipes doivent se contacter par téléphone, de préférence 48h avant la rencontre. Ceci permet notamment d'éviter quelques désagréments sur la couleur des maillots, le lieu et l'horaire de la rencontre. Mais aussi de se déplacer inutilement!

CONFIRMATION AUPRÈS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le seul moyen pour vérifier que rien ne s'opposera au déroulement de votre rencontre est de contacter l'installation par téléphone le matin même du match. Vous pouvez téléphoner au gymnase le jour même de la rencontre pour vérifier la disponibilité du créneau. Les coordonnées des installations figurent sur la liste des matchs sur le site volley.

INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le formulaire d'engagement sont nécessaires à l'inscription de votre équipe en championnat.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées strictement au secrétariat de la FSGT.

Sauf en cas de dispositions ou d'obligations légales, la FSGT ne transmet ou ne vend des fichiers contenant les données nominatives de ses clubs affiliés et adhérents.

En application de la législation française et européenne, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, votre équipe et les personnes directement concernées par le formulaire d'engagement, bénéficient d'un droit d'accès et de modification aux informations les concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des données, adressez vous à :

FSGT : Délégué.e à la protection des données (DPO) : 14-16 rue Scandicci – 93508 Pantin Cedex – Courriel : contact.dpo@fsgt.org - Tél : 01 49 42 23 19

PREPARER SON MATCH

LE JOUR DU MATCH

FEUILLE DE MATCH (FDM)

L'équipe qui reçoit (mentionnée en 1er dans la liste des matchs) fournit la feuille de match, à télécharger sur le site volley rubrique « documentation ».

Pour qu'une rencontre soit homologuée en compétition elle doit faire l'objet d'une feuille de match. Cette dernière est obligatoirement remplie avant la rencontre, par les deux équipes.

L'absence de feuille de match équivaut à un match perdu par pénalité pour les deux équipes.

Si aucune des équipes n'a de feuille de match officielle, les équipes sont tenues d'en reproduire une sur papier libre.

Pour plus de précision sur cet outil, veuillez vous référer au manuel d'utilisation de la FDM, téléchargeable depuis le site volley rubrique « documentation ».

L'APRES MATCH

ENVOI DE LA FDM

L'équipe gagnante envoie et conserve la FDM (copie ou photo).

Un envoi numérique (scan, photo) à l'adresse volley@fsgt75.org ou courrier doit être effectué dans les **72h suivant le match**.

Si un litige ou une blessure intervient dans le match, la FDM originale sera impérativement à envoyer par courrier ou main propre dans les 72h.

Nous conseillons très fortement aux 2 équipes **de prendre une photo de la FDM pour en conserver une copie**.

ENREGISTREMENT DES SCORES

- L'équipe **gagnante** saisie le score en ligne (à l'aide des identifiants reçus par le responsable d'équipe lors de la réunion calendrier).
- Le résultat doit obligatoirement être saisi sur le site du VOLLEY (à partir du cadre « accès réservé ») dans les **72 heures qui suivent la rencontre**. Passé ce délai la saisie n'est plus possible.

Cette procédure permet à tous les pratiquants de pouvoir connaître la situation de leur équipe en compétition et à la Commission Volley d'avoir l'assurance que la rencontre s'est déroulée, en attendant la réception de la feuille de match.

Notre site permet d'établir les classements officiels à partir des résultats validés par un responsable de division.

Qu'est ce qu'un responsable de division? C'est une personne (joueur ou dirigeant de club) qui s'est impliqué bénévolement dans la gestion des résultats pour le bon fonctionnement du championnat. Merci à lui/elle.

Toutes les semaines vos responsables de division recevront un lot de FDM par mail, ils procéderont à la validation des résultats et à l'attribution des unités administratives si besoin.

Vous voulez être responsable de division ? Alors contactez par mail volley@fsgt75.org.

Quand vous saisissez le résultat en ligne dans les 72 heures, il apparaît en rouge, mais n'est pas pris en compte pour le classement. Le classement sera mis à jour lorsque le superviseur aura validé les scores.

- **Soyez indulgent et patient !** Nous envoyons les FDM traitées aux responsables une fois par semaine. Laissez quelques jours de traitement après l'envoi de la FDM pour voir le classement s'actualiser.
- Le résultat est remplacé par la mention FNP (feuille de match non parvenue) quand cette dernière ne nous est pas parvenue.

ATTENTION : Avant de faire remarquer que le classement n'est pas à jour, vérifiez que vous avez bien envoyé vos FDM.

LES PENALITES ET SANCTIONS

La FSGT a supprimé depuis plusieurs saisons les amendes financières qui s'appliquaient lorsque les clubs ne respectaient pas les formalités administratives (feuilles de match mal remplies, absences aux convocations, etc...).

Ces amendes ont été remplacées par un barème de pénalités et d'unités de sanctions administratives qui donnent lieu à des retraits de points au classement du championnat.

Les Pénalités

Apparaissent dans la catégorie PEN dans votre classement en ligne.

- **Absence aux réunions obligatoires (- 2 points par réunion) :**
 - La réunion calendrier du début de saison.
 - AG de fin de saison (pénalité appliquée la saison suivante).
- Absence d'un arbitre FSGT dans l'association (-1 point). CF rubrique arbitrage dans ce présent bulletin.

Les Unités de sanction Administratives (UA)

Apparaissent dans la catégorie UA dans votre classement en ligne.

Elles sanctionnent une FDM mal remplie :

- Absence du nom du capitaine : 0,5 UA
 - Absence de la signature de l'arbitre : 0,5 UA
 - Absence du nom de l'équipe ou du score : 0,5 UA
- Etc...

Tout élément non rempli de la FDM engendrera 0,5 UA pour l'équipe fautive. Ces éléments peuvent se cumuler.

Pour l'instant inactives, Les UA seront activées en cours d'année par la commission si les équipes ne sont pas rigoureuses.

Bonification

1 point de bonification sera attribué à l'équipe pour une présence lors d'au moins 1 sur 4 réunions d'informations (appelés encore date blanche).

REPORT DE MATCH

La procédure de report qui suit sera à respecter **à la lettre** par l'équipe souhaitant le report :

Par mail uniquement

Destinataire : FSGT Paris Volley Ball (volley@fsgt75.org).

Titre : « Report match X / Y du championnat Z Division W ».

En copie du mail : L'adversaire (accord impératif pour toute demande, en dehors des événements exceptionnels prévus au règlement).

Quand : Au plus tard, **une semaine** avant la date de la rencontre. **Aucun report validé au-delà de ce délai** (sauf cas de force majeure défini dans le règlement). Le délai de report doit être inférieure à 2 mois + vacances.

Comment : le mail doit comprendre : **le championnat** (4x4 mixte, 6x6 féminin etc) et **la division** (Honneur, excellence, D1, D5 etc.) en Intitulé.

En utilisant **systématiquement** la trame ci-dessous.

INFOS A TRANSMETTRE par le / les demandeurs de report :

Demandeur	Adversaire	Championnat	Division

Date initiale du match	Date de report	Lieu et horaires du report	Motif du report

NB :

Date du report = La date doit avoir été validée avec l'adversaire.

Lieu du report = Nom du gymnase validée avec l'adversaire pour le report et horaire du match. Par priorité, l'adversaire du demandeur peut solliciter le report dans sa salle. En cas de litige, arbitrage de situation effectué par la commission.

Motif du report = Motif précis à renseigner.

3 REPORTS MAXIMUM PAR ÉQUIPE DANS LA SAISON

LE REGLEMENT

Toutes les règles sont à télécharger dans la rubrique documentation de votre site volley-ball :

- Les règles du volley dans « livret de l'arbitre »
- Le règlement du championnat dans « règlement officiel FSGT ».

ARBITRAGE ET FORMATION

En plus d'organiser des championnats, la commission volley-ball propose de devenir arbitre de volley FSGT et propose aussi des formations au brevet fédéral d'animateur volley-ball.

Arbitrage

Pour obtenir sa carte d'arbitre FSGT il faut obtenir son examen théorique et pratique.

Les examens théoriques se déroulent le 1er jeudi de chaque mois à 19H au comité de Paris. Il s'agit d'un questionnaire sur le règlement du volley-ball FSGT (règlement téléchargeable depuis la rubrique documentation du site).

- **Attention :** les équipes inscrites aux championnats FSGT **se doivent d'avoir au moins un arbitre ayant reçu son examen théorique**. Dans le cas contraire, l'équipe sera pénalisée d'un point au classement. Un sursis est accordé aux équipes disputant leur première saison en FSGT.
- **Attention :** la formation théorique, si elle n'est pas complétée par la la formation pratique, n'est valable que 2 ans. Passé ce délai, il faudra repasser son examen théorique.

L'examen pratique n'aura qu'une seule session cette année : la date vous sera communiquée ultérieurement. L'examen est d'abord précédé d'un temps théorique sur le rappel des gestes de l'arbitre au volley-ball. Puis les candidats à l'examen devront arbitrer un set d'un match d'entraînement

Si les examen théorique et pratique sont validés, la personne se verra remettre sa carte d'arbitre FSGT.

Pour parfaire ses connaissances sur l'arbitrage au volley-ball la commission organise des sessions de formations lors de 2 dates de formation dans l'année.

Pour plus de renseignements veuillez contacter volley@fsgt75.org.

Formation d'entraîneur : le brevet fédéral d'animateur (BFA) Volley-ball

Après sa mise en route lors de la saison 2015-2016, cette formation d'entraîneur aura à lieu cette saison sur Paris (dates à venir prochainement).

Une formation se déroule sur 2 journées :

- une journée d'apprentissage théorique et pratique sur la science de l'entraînement volley (service, réception, passe, smash).

- une soirée de certification où les candidats sont amenés à construire et animer une séance d'entraînement sur un groupe test et devant un jury.

A l'issue de la formation, les candidats reçoivent le brevet fédéral d'animateur Volley-ball FSGT. Ce brevet reconnaît l'expérience d'animateur volley de la personne au sein de son club.

Cette reconnaissance est un vrai atout pour les associations dans leur démarche de demandes d'installations sportives auprès de la ville et de demandes de subventions. De plus, ce brevet fédéral permet de bénéficier de réductions tarifaires sur d'autres formations FSGT.

Si vous êtes intéressé par cette formation, veuillez dès maintenant contacter par mail volley@fsgt75.org pour vous pré-inscrire.

PARTICIPEZ A LA VIE DU VOLLEY PARISIEN FSGT

Tout au long de la saison, vous êtes nombreux à vous exprimer quant à la gestion du championnat et à vous positionner comme force de proposition.

Plusieurs champs d'action s'offrent à vous :

- La supervision d'une ou plusieurs division de championnat.
- Rejoindre la commission départementale volley-ball.
- Organiser des tournois et événements sur le volley-ball avec le soutien du comité de Paris FSGT.

Alors intéressé(e) ? Contactez dès maintenant volley@fsgt75.org pour prendre part à la gestion du volley-ball FSGT Parisien.

L'organisation de la commission départementale 75 de volley-ball :

Clubs membres (élus en AG) :

AS BOUVINES
CAP NORD – COP
CE CIBIE
CONTREPIED
ESC XV
SMASH
USMT

- Permanent au comité de Paris : Pablo TRUPTIN

La commission volley se réunit tous les 1ers jeudi de chaque mois, à 18h30 au comité de Paris FSGT, 35 avenue de Flandre, 75019.

Chaque joueur/responsable/dirigeant est libre d'y participer et d'apporter la voix de son club.

Les compte-rendus de ces réunions sont disponibles en consultation dans la rubrique « documentation » du site volley, sur « bulletins et compte-rendus ».